

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 09 février 2024

ADOPTION DE LA
CONTRIBUTION DU POLE
METROPOLITAIN A
L'ELABORATION DU
PROGRAMME D' ACTIONS
PACTE

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf février deux mille vingt-quatre à douze heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,
Convocation du : 02 février 2024

N° CS2024-07

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 26
Pouvoirs : 6

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – Mme Christine DUPENLOUP – M. Patrice DUNAND – Mme Aurélie CHARILLON - M. Max GIRIAT - M. Denis MAIRE – M. Pierre-Jean CRASTES – Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire CHUINARD - M. François DEVILLE – M. Jean-Claude TERRIER – M. Patrick ANTOINE - M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Julien BOUCHET
Mme Carole VINCENT - M. Claude THABUIS – M. Pierrick DUCIMETIERE - Mme Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

- Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Jean-Luc SOULAT – M. Bernard VUAILLAT, suppléant de Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Marc MENEGHETTI, suppléant de M. Florent BENOIT – M. Christophe MAYET, suppléant de M. Régis PETIT

- Délégués représentés :

M. Daniel RAPHOZ donne pouvoir à M. Patrice DUNAND – M. Michel MERMIN donne pouvoir à Mme Carole VINCENT - M. Christophe ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER – M. Claude MANILLIER donne pouvoir à M. François DEVILLE- M. Bernard BOCCARD donne pouvoir à M. Denis MAIRE - M. Hubert BERTRAND donne pouvoir à Mme Christine DUPENLOUP

- **Délégués excusés :**

M. Jean-Luc SOULAT - M. Cyril DEMOLIS - M. Daniel RAPHOZ – M. Hubert BERTRAND – Mme Isabelle HENNIQUAU - Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - Régis PETIT – M. Claude MANILLIER – M. Florent BENOIT - M. Stéphane VALLI - M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI - M. Denis LINGLIN – Mme Annick GROSROYAT – Mme Marie-Pierre BERTHIER - M. Christophe SONGEON – M. Yves CHEMINAL – M. Alain LETESSIER - M. Eddi ETIENNE – M. Michel MERMIN – M. Christophe ARMINJON – M. Bernard BOCCARD

ADOPTION DE LA CONTRIBUTION DU POLE METROPOLITAIN A L'ELABORATION DU PROGRAMME D' ACTIONS PACTE

Vu les Accords de Karlsruhe sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et organismes publics locaux, du 23 janvier 1996 et notamment son article 11 ;
Vu le Code Général des Collectivités territoriales français, notamment l'article L 1115-4 ;
Vu la délibération CS 2011-18 de l'ARC Syndicat mixte approuvant la convention instituant le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) « Projet d'agglomération franco-valdo-genevois en vue d'en assurer sa gouvernance » ;
Vu l'arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français ;
Vu l'arrêté n° PREF/DRCL/BCLB-2017-0044 portant dissolution de l'ARC Syndicat mixte, stipulant que le Pôle métropolitain du Genevois français se substitue de plein droit dans tous les actes et contrats pris antérieurement par l'ARC Syndicat mixte,
Vu l'arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français,
Vu la décision de l'assemblée du GLCT Grand Genève, en date du 19 octobre 2023, approuvant l'appel de fonds exceptionnel pour la finalisation de la démarche PACTE,
Vu la délibération CS2024-02 approuvant le Budget primitif du Pôle métropolitain du Genevois français pour l'année 2024,

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée du GLCT Grand Genève du 16 mars 2023 a adopté un accord de principe pour poursuivre le travail PACTE (Programme d'actions concerté pour le Transition écologique) du Grand Genève au-delà du terme du projet Interreg (mai 2023) qui a notamment permis de préparer et d'adopter la Charte Grand Genève en Transition, signée par les 8 collectivités membres du GLCT Grand Genève, le 26 janvier 2023.

Après avoir précisé les besoins en termes de mandat complémentaire et défini les modalités de prise en charge, l'Assemblée du GLCT Grand Genève du 19 octobre 2023 a approuvé, à l'unanimité :

- 1) Le principe d'un mandat d'appui pour finaliser le plan d'actions de transition écologique et procéder à l'évaluation environnementale stratégique, réparti en deux tranches: 52.493 CHF TTC (tranche 1) + 72.956 CHF TTC (tranche 2) pour poursuivre le travail ;
- 2) Le principe d'un appel de fonds exceptionnel pour la finalisation de la démarche PACTE ;
- 3) Le plan de financement complémentaire répondant aux règles classiques de ventilation entre les membres du GLCT Grand Genève, inscrites dans ses statuts. Les participations respectives des membres sont réparties comme suit (montants en CHF) :

Mandat complémentaire PACTE

Clé répartition GLCT	100%	120'000
Canton de Genève	45%	53'550
Ville de Genève	6%	7'650
Région de Nyon	5%	5'400
Canton de Vaud	5%	5'400
Région Auvergne-Rhône-Alpes	10%	12'000
Département de l'Ain	7%	8'000
Département de la Haute-Savoie	7%	8'000
Pôle métropolitain du Genevois français	17%	20'000

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la contribution exceptionnelle du Pôle métropolitain du Genevois français au GLCT Grand Genève pour la finalisation du Programme PACTE pour un montant de 20 000 CHF soit 21 400 € selon le Budget Prévisionnel du GLCT Grand Genève et le Budget Primitif 2024 du Pôle métropolitain ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mandater le versement de cette contribution selon l'appel à contribution émis par le GLCT Grand Genève conformément aux crédits inscrits au Budget principal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents et pièces administratives afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 13/02/2024

Publié ou notifié le 13/02/2024

Le Président,
Christian DUPESSEY

